



ENGAGEMENT



AUDACE



SERVICE CLIENT

Salafin a clôturé avec succès l'opération d'augmentation du capital social ayant fait l'objet du prospectus visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) le 12 août 2020 sous la référence VI/EM/015/2020.

L'augmentation de capital par conversion totale ou partielle de dividendes au titre de l'exercice 2019 en actions nouvelles de Salafin répond aux caractéristiques suivantes :

|   |   |
|---|---|
| <b>Nombre maximum à émettre</b>                   | <b>239 083 Actions</b>  |
| <b>Prix d'émission</b>                            | <b>542 MAD</b>  |
| <b>Valeur nominale</b>                            | <b>100 MAD</b>  |
| <b>Montant maximum de l'opération<sup>1</sup></b> | <b>129 582 986 MAD</b><br><i>(nominal et prime d'émission comprise)</i> |

L'Assemblée générale mixte du 30 Juin 2020 a autorisé le Directoire à procéder à l'augmentation de capital par conversion totale ou partielle de dividendes en actions au titre de l'exercice 2019 et en constater la réalisation définitive.

Conformément aux conditions et modalités contenues dans la note d'information visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) le 12 Août 2020 sous la référence VI/EM/015/2020, le Directoire s'est réuni le vendredi 25 Septembre 2020 au siège social pour constater la réalisation de l'opération d'augmentation du capital.

Le taux de souscription de l'Augmentation de capital s'est élevé à 74,9%, soit 179 045 actions émises sur un maximum à émettre de 239 083 actions nouvelles. Le montant global de l'opération s'élève à 97 042 390 MAD et se présente comme suit :

|   |                           |
|---|---------------------------|
| <b>Nombre d'actions nouvelles</b>                 | <b>179 045 Actions</b>    |
| <b>Prix d'émission</b>                            | <b>542 Dirhams</b>        |
| <b>Valeur nominale</b>                            | <b>100 Dirhams</b>        |
| <b>Montant maximum de l'opération<sup>1</sup></b> | <b>97 042 390 Dirhams</b> |

L'impact de l'opération sur les principaux actionnaires de Salafin se présente comme suit :

| Actionnaires                             | Pré Opération au 30 juin 2020 |                                  | Post Opération   |                                  |
|--|-------------------------------|----------------------------------|------------------|----------------------------------|
|  | Nombre d'actions              | % du capital et de droit de vote | Nombre d'actions | % du capital et de droit de vote |
| Bank Of Africa                           | 1 790 350                     | 60,79%                           | 1 935 692        | 61,96%                           |
| Saham Assurance                          | 408 364                       | 13,87%                           | 442 061          | 14,15%                           |
| RCAR                                     | 122 359                       | 4,15%                            | 122 359          | 3,92%                            |
| Sanam Holding                            | 111 509                       | 3,79%                            | 111 509          | 3,57%                            |
| Flottant en bourse / Autres <sup>2</sup> | 512 492                       | 17,40%                           | 512 498          | 16,40%                           |
| <b>Total</b>                             | <b>2 945 074</b>              | <b>100,00%</b>                   | <b>3 124 119</b> | <b>100,00%</b>                   |

Suite à cette opération, le capital social de Salafin passe de 294 507 400 MAD à 312 411 900 MAD.

Le Directoire tient à remercier tous les actionnaires qui, en souscrivant largement à cette opération, ont témoigné leur confiance à la société Salafin.

<sup>1</sup> Il est à noter que le montant total de l'opération ne prend pas en compte les arrondis d'action, d'où l'écart entre le montant de distribution de dividendes bruts et le montant global de l'opération.

<sup>2</sup> Il convient de préciser que l'appellation « Autres » fait référence aux actionnaires détenant moins de 3,0% du capital social de Salafin à savoir (i) le personnel de Salafin (ii) M. Said Alj et (iii) les membres du Conseil de Surveillance qui détiennent respectivement 1,99%, 0,01% et 0,00% du capital social de Salafin post opération.